



Philippe Loupes

Le temporel de l'abbaye de la Sauve-Majeure à l'époque moderne

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du cinquième colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.307-311.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.



Citer ce document : Loupes (Philippe), Le temporel de l'abbaye de la Sauve-Majeure à l'époque moderne, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 5e colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.307-311.
<http://www.clempatrimoine.com>

Le temporel de l'abbaye de La Sauve-Majeure à l'époque moderne

PHILIPPE LOUPES

Université Bordeaux III-Michel de Montaigne

Au Moyen Âge, l'abbaye de La Sauve représentait à l'échelon régional une véritable puissance économique. Dans ce domaine, la situation semble moins brillante à l'époque moderne. Autant que les sources permettent d'en juger, le très important fonds de l'abbaye conservé aux Archives départementales de la Gironde concerne essentiellement la période médiévale, de même que *"l'Histoire de la Sauve"* écrite en 1683 par Dom Etienne du Laura¹. Ainsi, paradoxalement, l'histoire de l'abbaye de l'abbaye La Sauve est plus facile à écrire pour le Moyen Âge que pour l'époque moderne.

Qu'en était-il du temporel de la prestigieuse abbaye au sortir de la guerre de Cent Ans ? Au dire de Dom Etienne du Laura, l'"*archi-abbaye*" ou l'"*archi-monastère*" comme il l'appelle - c'est-à-dire l'abbaye chef d'ordre - était dans un état lamentable. Ses dîmes étaient usurpées par les vicaires perpétuels et les seigneurs locaux ; les prieurs, sujets de l'abbaye, ne payaient plus les redevances et les pensions, les domaines et fiefs se trouvaient sans habitants et sans emphytéotes. Dans une lettre au duc d'Albret, l'abbé Benoît de Guiton écrit : *"La plupart des terres sont*

*actuellement en friches et en bois, de sorte que la dite abbaye est presque entièrement perdue et qu'au lieu qu'il y avoit autrefois soixante religieux, à peine l'abbé y peut-il vivre présentement avec neuf, tant ils sont pauvres et réduits à une grande misère"*². Pour reconstruire méthodiquement le temporel de l'abbaye, l'abbé Benoît de Guiton, qui la dirige de 1463 à sa mort en 1485, prend connaissance de toutes les archives, les "cote" de sa main et opte pour la manière douce : dans un premier temps, il ferme les yeux sur les dîmes usurpées, *"puis lorsqu'il vit que le pays se repeuploit et que l'on défrichoit les terres - écrit Dom Etienne du Laura - il rentra dans ses droits avec le moins de bruit possible, encore qu'il ne manqua pas d'user de son droit de justice quand il trouva de la résistance..."*. Devant la difficulté de trouver des emphytéotes dans un Entre-deux-Mers en grande partie vidé de sa population, il fait publier des offres de *"grands et beaux ténements"*, en Saintonge, dans l'Angoumois, le Périgord, le Poitou et jusqu'au Béarn. Laboureurs et "bons paysans" affluent alors pour prendre possession, contre une rente modique non payable immédiatement, de ténements jusqu'à 100, 200 et 300 journaux. A

peine le temporel de l'abbaye est-il rétabli et consolidé que les guerres de Religion fondent sur la Guyenne et mettent à mal l'oeuvre de restauration. Curieusement, Dom Etienne du Laura se montre peu disert sur les malheurs de La Sauve à cette époque. Subit-elle des assauts réglés des Huguenots comme sa voisine l'abbaye de Saint-Fermé en 1615³ ? Il ne semble pas, mais ses revenus sont durablement atteints. Par exemple, les foires de La Sauve cessent complètement durant les guerres civiles. Déjà interrompues durant la guerre de Cent Ans, elles avaient été rétablies en 1478 par l'abbé de Guiton qui avait fait réparer la halle. Certes, la halle sera reconstruite en 1612, mais au XVII^e siècle, des différentes foires, ne subsistera que celle du lundi de Pentecôte⁴. L'abbaye pâtit également sous Charles IX des aliénations forcées, imposées par la couronne pour financer la lutte contre les Huguenots et se voit "cotisée" pour près de 4 000 livres⁵. Lorsque Louis de Nogaret, futur cardinal de La Valette, devient abbé de La Sauve en 1608, les différents prieurs prétendent lui imposer de *"remettre en bon état le monastère et en réparer*

les ruines qui n'étoient pas petites, et nommément le dortoir fort délabré et sans pavé..."⁶

D'après deux procès-verbaux de visite de 1605 et de 1608, les voûtes de l'église sont crevassées et menacent ruine, plusieurs fenêtres et la grande porte du sanctuaire sont murées⁷. Au dire de Dom E. du Laura, la situation de l'abbaye ne s'améliore guère jusqu'à l'introduction de la réforme mauriste en 1660. Par nécessité ou inconscience, le patrimoine culturel et artistique est dilapidé. Vers 1635, les chandeliers et les colonnes qui auraient été de jaspe et de porphyre, sont vendus, ainsi que "le grillat de fer". Il en va de même des vêtements liturgiques: les pluviaux de velours ou de satin, somptueusement brodés, qui étaient au nombre de 43 d'après le procès-verbal de 1605, ne sont plus que quatre en 1648 et deux en 1660!

L'adhésion de La Sauve à la congrégation des Bénédictins exempts en 1593, sous l'abbatiat de François de Fayolles⁸, ne s'était guère traduite par un véritable rétablissement de l'abbaye. Toute la première moitié du XVII^e siècle est encore pour La Sauve une période difficile, qui culmine avec les troubles de la Fronde, très préjudiciables aux finances de l'abbaye. A Portets, en juin 1650, les gens de guerre endommagent blés, vignes et bétail et forcent la majeure partie des habitants à fuir; quand le fermier des dîmes de l'abbaye se présente, un parti le contraint de se cacher dans les bois. A Podensac, les gens de guerre font prisonniers tous les individus qu'ils rencontrent, "de sorte que la plus part des habitants sont contraintz de se cacher tout le jour et faire leur travail la nuit, mesmes les vendanges". En octobre, les fermiers de l'abbaye de La Sauve sont contraints d'annoncer au

prône qu'ils baisseront le taux décimal au pied de 1/16^e au lieu de 1/13^e⁹.

C'est son entrée dans la congrégation de Saint-Maur en 1660, qui est le point de départ de son rétablissement, tant spirituel que temporel. Nous possédons le concordat passé par l'abbé Louis de La Rivière, évêque de Langres, avec les supérieurs majeurs de la congrégation de Saint-Maur¹⁰. Louis de La Rivière entend suivre l'exemple de plusieurs prélats et affirme avoir observé les abbayes de Saint-Benoît-sur-Loire, Liré dans le Maine et Saint-Pierre en vallée de Chartres. Le temporel est divisé en trois lots, "autant égaux qu'il a été possibles": la mense abbatiale, la mense conventuelle des religieux et un troisième lot qui demeurera affecté à l'abbé pour toutes les charges de l'abbaye, comme décimes, taxes, ornements d'église et réparations. Ce partage des revenus était-il léonin? C'est ce qu'affirment les religieux au XVIII^e siècle: l'abbé, pourvu du tiers lot pour faire face aux charges et réparations de l'abbaye, s'en serait déchargé sur les religieux.

Depuis le début du XVI^e siècle, l'abbaye de La Sauve est systématiquement en commende (le premier abbé commendataire ayant été Jean de Chassigne¹¹, de la famille des seigneurs de Génissac, à la fin du XV^e siècle). L'abbé ne réside donc pas et ne porte bien souvent qu'un simple intérêt pécuniaire à l'établissement dont il a la charge. Tel est le cas de Louis de Nogaret, futur cardinal de La Valette, nommé en 1608, alors qu'il n'a que quinze ans et qu'il jouit déjà de six autres abbayes ou bien d'Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, souvent plus connu pour ses fonctions d'amiral¹². Si Charles de Castellan, abbé de La Sauve de 1670 à sa mort en 1677, se

signale par un séjour de 17 à 18 mois en 1671 et par son zèle pour l'embellissement de l'abbaye, messire François de Taillefer, grand archidiacre de l'église de Périgueux, préfère en revanche constituer comme procureur pour gérer ses biens en 1775-1776 Alexandre Genevoix, directeur de la régie des domaines de la généralité de Bordeaux.

Absentéistes mais pratiques, les abbés commendataires préfèrent se décharger des tracas de gestion en affermant la mense abbatiale aux religieux. Le premier abbé "mauriste", Louis de La Rivière, donne l'exemple dès 1660, en ayant le sentiment de faire une fleur aux religieux, l'affirme de la manse abbatiale ayant été faite, dit-il, "à un prix fort médiocre". Affermée pour 10 000 livres en 1660, la mense abbatiale ne l'est plus que pour 8 000 livres en 1675¹³. En 1755, l'abbé Gilbert de May de Termont, évêque de Blois, consent un bail à vie à un niveau voisin - 8 600 livres. Il est vrai que les religieux acceptent d'acquitter toutes les charges abbatiales dûment énumérées: gages des officiers de justice, pension sur l'abbaye (1500 livres), réparations aux bâtiments...¹⁴. A la même époque, en 1760, le bureau diocésain entérine un revenu net de la mense abbatiale de 11 355 livres. Ces chiffres-là sont d'ailleurs de notoriété publique. L'abbaye de La Sauve est censée "valoir" - pour employer le vocabulaire de l'époque - 10 000 livres. Tel est le chiffre donné par l'abbé Hugues du Tèms dans son *Clergé de France* en 1774¹⁵.

A quel niveau La Sauve se place-t-elle dans la hiérarchie des abbayes du diocèse de Bordeaux? Seule, Sainte-Croix de Bordeaux la distance largement avec 20 000 livres. En revanche La Sauve dépasse

Verteuil (7000 livres) et Faise (6000 livres), distançant les abbayes à 4 000 livres (Guîtres, Saint-Romain-de-Blaye, Saint-Pierre-de-l'Isle en Médoc) et a fortiori les abbayes mal dotées à 2 000 livres que sont Notre-Dame de Bonlieu, Bourg et Pleine-Selve.

En bref, l'abbaye de La Sauve pour l'abbé "vaut" environ 10 000 livres, presque la moitié de ces revenus étant assurée dans le diocèse de Bordeaux, le reste l'étant essentiellement dans les diocèses de Comod, Aire et Périgieux¹⁶. Le fondement en est la terre de La Sauve, avec titre de baronnie, haute, moyenne et basse justices, rentes, lods et ventes, dîmes et agrières.

La mense conventuelle, quant à elle, est constituée pour l'essentiel des dîmes de l'Entre-deux-Mers. Le revenu net est de l'ordre de 9 000 livres au milieu du XVIII^e siècle¹⁷, revenu qui n'a rien d'extravagant pour assurer la subsistance de la douzaine de moines qui peuplent alors l'abbaye¹⁸.

Mense abbatiale et mense conventuelle ont en commun d'avoir des revenus constitués pour les neuf dixièmes de dîmes. Les droits seigneuriaux ne sont que d'un rapport limité. Dans les années 1660, les droits de juridiction de la paroisse de La Sauve (rentes, lods et ventes...) sont affermés par l'abbé pour 850 livres, soit environ un dixième du revenu brut de la mense abbatiale. Les religieux de leur côté ne perçoivent pratiquement rien en droits seigneuriaux: dans leur déclaration de 1729, ils jugent inutile de mentionner les lods et ventes "*parce qu'ils sont rares - disent-ils - et de si petite conséquence, qu'on n'en tire pas une pistole de dix en dix ans.*"

Comment les religieux gèrent-ils leurs

revenus tant ceux de la mense conventuelle que ceux de la mense abbatiale? Par afferme. C'est souvent une nécessité en raison de l'éloignement. Tel est le cas pour les diocèses lointains: par exemple en 1756, le prieur sous-afferme les revenus de la mense abbatiale en Agenais et en Condomois à trois négociants de Vianne en Albret pour 4000 livres¹⁹. Mais il en va de même pour les paroisses du diocèse de Bordeaux, comme le montre le précieux registre des fermes, belle source continue de 1737 à 1790²⁰. Les baux sont longs, jamais inférieurs à quatre ou cinq ans, généralement de six ou neuf ans, avec une sensible tendance à l'allongement à la fin de l'Ancien Régime. L'évolution générale au XVIII^e siècle est à la hausse des affermées. C'est ainsi que celle de Saint-Pey-de-Castets et Ruch (près de Castillon-la-Bataille), affermée 4415 livres en 1750 et en 1756, grimpe à 5600 livres en 1762.

La plupart du temps, l'afferme est payable en argent; mais parfois s'y ajoute un paiement en nature: linceuls, nappes, serviettes ouvrées, mouchoirs, boisseaux de mongettes et de lentilles, pains de sucre, saumon de 20 à 25 livres (pour la dime de Branne). Pour La Sauve affermée en 1767, à un panseur de gros bétail, les religieux se réservent les ris de veau de la boucherie.

Les fermiers vont deux par deux, voire trois ou plus pour les dîmes de quelque importance. En gestionnaires avisés, les religieux choisissent des candidats ayant les reins solides et se portant solidaires. Ce sont majoritairement des marchands, des notaires, des artisans (tonneliers surtout, menuisiers) et des curés. Le curé est la condition la plus représentée parmi les fermiers de l'abbaye, le desservant se por-

tant fermier des dîmes de sa propre paroisse. Dans ce bataillon de fermiers de l'abbaye, les femmes ne sont pas totalement absentes, soit associées, soit isolées, telle cette veuve d'un jurat perpétuel de La Réole, qui prend à ferme en 1759 pour 1150 livres la dime voisine de Saint-Martin-de-Sescas. Si le profil socio-professionnel des fermiers de dime est généralement typé, les surprises sont toujours possibles; par exemple en 1766, pour l'afferme importante des dîmes de l'Agenais et du Condomois, un négociant de Nérac ne s'associe-t-il pas à Pierre Taverne, pâtissier ordinaire de S.A.Mgr. le duc de Bouillon.

Si l'afferme est le mode le plus courant de levée de la dime, parce que le plus pratique, la levée directe a pu parfois être pratiquée. C'est probablement le cas en 1754 -au demeurant une mauvaise année- où profitant des privilèges du clergé, l'abbé et les révérends pères de La Sauve font entrer en franchise, 328 tonneaux, soit environ 5,6% des vins du clergé introduits à Bordeaux.

Face aux revenus les charges sont variées: congrues, frais de procès, entretien de bâtiments, frais de prédication...

Les procès constituent, tant pour l'abbé que pour le prieur et les religieux une lourde charge car, indépendamment de l'esprit procédurier bien connu de l'Ancien Régime, des propriétés et des revenus doivent être méthodiquement défendus, surtout s'ils sont dispersés, ce qui est le cas. Certes, la défense est facilitée par l'évocation des procès devant le parlement de Bordeaux et par les lettres de committimus, possédées par l'abbé et le prieur. Il n'empêche qu'il faut ester en permanence, surtout contre les curés, contre les fermiers, contre les héritiers du

précédent abbé²¹ mais aussi contre de puissants seigneurs, tel Blaise d'Aydie, comte de Benauges, à la fin du XVII^e siècle²². Ces procès ruinent l'abbaye, comme le montre éloquemment la lettre adressée à l'abbé en 1717, dans laquelle l'auteur appréhende dans une affaire une descente des commissaires, *"qui sera un gouffre d'argent qu'il faudra avancer, ce qui trainera à la longue. Il semble que dans le Parlement on cherche à perpétuer les procès surtout quand les parties sont grasses. Les autres affaires vont toujours le même train, c'est à dire à la longue"*²³. La solution la plus sage est l'accommodement. C'est la voie que prennent enfin en 1702 les pères de La Sauve et la marquise de Jumilhac dans un affrontement périgourdin de douze ans plaidé successivement au parlement de Bordeaux, au conseil, enfin au parlement de Toulouse. Le comte de Fénelon et le marquis de Salignac, son frère, cousins germains de madame de Jumilhac et *"pleins d'estime et de considération pour la congrégation"*, sont à l'origine de cette solution de sagesse²⁴.

Outre les procès, l'entretien de l'abbaye constitue un gouffre financier, étant donné l'antiquité et l'ampleur du sanctuaire. A partir de l'entrée de La Sauve dans la congrégation de Saint-Maur (1660), d'importants efforts sont entrepris, surtout sous l'abbatiat de Charles de Castellan (1670-1676). Ce Languedocien d'origine fait refaire tout le carrelage de la nef, dote l'église d'une chaire, fait construire *"la muraille du choeur"* et décore le sanctuaire. Mais, à l'occasion, des éléments déchainés s'abattent sur l'abbaye. En 1665, la foudre frappe Notre-Dame de La Sauve et tue un religieux qui était dans le choeur. Une brèche est ouverte dans la face sud du clocher, tandis que les

ogives des deux voûtes du cloître sont abattues. En conséquence, les religieux engagent pour plus de 5 000 livres de travaux²⁵.

Au XVIII^e siècle, les religieux considèrent que les réparations s'élèvent à 1 000 livres, année commune. Pour simplifier leur gestion, ils en viennent à passer des contrats d'entretien avec les artisans locaux. C'est ainsi qu'en 1737 ils cèdent pour neuf ans les dîmes et agrières de la petite paroisse de Lugaïnac près de Branne à deux couvreurs Etienne et Raymond Elies contre l'entretien des bâtiments minutieusement énumérés: église, clocher, cloître, dortoirs, écuries, greniers, cuiviers, grange, halle et parquet²⁶.

Au total, les religieux se heurtent à de sérieuses difficultés, en fonction de la conjoncture. Les deux premières décennies du XVIII^e siècle sont particulièrement dures. Ainsi, on apprend incidemment à propos de la dîme de Gabarret en Gascogne, que *"les années de la grande famine avant les neiges de 1709, il mourut beaucoup de monde ; cela fit qu'on laissa plusieurs bois, champs et vignes en friches ; n'y ayant pas assez de monde pour les travailler"*²⁷.

Sous la Régence, la situation ne s'améliore pas. Ainsi, en 1720, afin d'acquitter les dettes de l'abbaye, le prieur et les religieux de La Sauve empruntent 60 000 livres²⁸. Ce prêt important est consenti à Paris par le duc Louis de La Feuillade, de l'illustre famille des Aubusson. La disparition prématurée de ce dernier en 1725 ne laisse de compliquer les affaires de l'abbaye²⁹. Ces graves difficultés financières de l'abbaye seraient-elles imputables à un défaut de gestion ? Pas nécessairement, car tout au long de l'époque moderne, l'abbé d'un côté, le prieur et les

religieux de l'autre, veillent au maintien de leurs droits seigneuriaux en faisant reconnaître. C'est par exemple au sortir des guerres de Religion le cas de l'abbé François de Fayolles en 1597, qui fait procéder à un dénombrement des fiefs tenus noblement. En 1712, l'abbé Henri de Charpin des Halles fait arpenter la Benauges. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, lièves et arpentements se multiplient.

Cette défense systématique du temporel de l'abbaye, qui est bien dans l'esprit de l'époque, conduit logiquement à des tensions avec les dépendants. Les décimables se montrent tout particulièrement récalcitrants. En Agenais, on conteste la levée du blé d'Espagne ou mais au onzième, en acceptant seulement le taux du quinzième³⁰. Dans le Gabardan (diocèse d'Aire), à Gabarret et Barbotan, en 1728, la rébellion est menée par deux bourgeois qui contestent le taux et surtout, défendent à leurs métayers de porter la dîme au pressoir du prieur ou du fermier³¹. Dans ce canton gersois, producteur d'eaux-de-vie, la fraude décimale est particulièrement développée au dire du fermier : *"la dîme du vin, écrit-il, ne se perçoit pas en vendange, mais en vin ; quoique, par le contrat, il soit porté que la dîme est due de dix, un ; cependant, l'on ne perçoit le vin que de seize ou de dix-huit, un. Il se comet pour cet article beaucoup de fraude. Tout le vin en général de ce pays sert à faire de l'eau-de-vie. Lorsque le bourgeois n'emploie pour faire une pièce d'eau-de-vie que neuf ou dix barriques de vin, il en faut de celui de la dîme quatorze ou quinze barriques"*, preuve que le vin de la dîme a été rallongé.

Si les rapports avec les décimables lointains sont particulièrement tendus, les relations avec les dépendants de l'Entre-

deux-Mers et surtout de La Sauve, semblent en revanche meilleurs. Le temps est loin où au Moyen Âge, les habitants de La Sauve prétendent s'ériger en communauté et "possédés de l'esprit malin" au dire de Don Etienne Du Laura, avaient osé saccager l'abbaye. Il n'empêche qu'en 1711, d'aucuns osent contester le droit de préemption des religieux sur le poisson porté au bourg de La Sauve. De tous temps, les poissonniers n'exposent leur poisson qu'après avoir servi l'abbé et les religieux, car "dans la situation où se trouve leur monastère, éloigné des rivières, (ils) n'ont pour tout ressource qu'un petit coin de celle de Dourdoigne qui dans quelque saison de l'année leur en fournit médiocrement..." Quelques personnes de caractère s'étant vantées de prendre le poisson à leur gré, le droit de préemption de l'abbaye est solennellement réaffirmé, avec menace d'amende à l'égard des contrevenants¹².

En conclusion, de par ses revenus, l'abbaye de La Sauve se classe au deuxième rang des abbayes du diocèse de Bordeaux. Le temporel, laborieusement reconstruit après la guerre de Cent ans et les guerres de religion demeure important, les ressources étant pour l'essentiel décimales. Il n'empêche que les revenus nets demeurent en gros stationnaires aux XVII^e et XVIII^e siècles, à une époque où ceux des chapitres bordelais connaissent une croissance spectaculaire. Cette baisse influe peut-être tout autant que la crise des vocations religieuses sur les effectifs monastiques de l'abbaye. Encore au début du XVIII^e siècle, le choeur offre une capacité théorique impressionnante : 52 stalles en haut, 42 en bas¹³. En 1660, au moment de l'entrée dans la congrégation de Saint-Maur, les moines sont au

nombre de 17. Vers 1730, ils ne sont plus qu'une douzaine. Il semble donc que l'effectif se soit adapté aux possibilités d'un temporel, très éloigné de l'apogée médiévale.

NOTES :

1) A.D.Gironde, H 1-11 278, A.M. Bordeaux, ms.617. *Histoire de la Sainte Maison* par Don Etienne du Laura de l'ordre de Saint Benoît (1683), copie de Léo Drouyn à partir d'une copie de J.B. Cabrac.

2) A.D.Gironde, H1-11-278, A.M.Bordeaux, ms. 617. *Histoire de la Sainte Maison* par Don Etienne du Laura de l'ordre de Saint Benoît (1683), copie de Léo Drouyn, à partir d'une copie de J.B.Cabrac. (2) A.M.Bordeaux, ms. 617, p.253

3) *Discours véritable du premier exploit d'arms fait en Guyenne au Labeyre Saint-Ferme, le 12 octobre 1613 par quelques prétendus Réformateurs d'Etat, contenant leur invective et la merveille de Dieu qui a paru à ce sujet*, Bordeaux, Millanges, 1615, 15 p.

4) A.M.Bordeaux, ms. 617, p. 139. Au Moyen Âge, La Sauve avait deux marchés hebdomadaires et cinq foires par an.

5) A.M.Bordeaux, ms. 617, p. 164. L'abbaye est alors contrainte de vendre la chaîne du chef de saint Gerold, une tête d'argent du même saint, deux reliques d'argent, deux miroirs d'argent, une croix, deux croisés, un calice, un encensoir, trois bâtons de la croix abbatiale, le toit d'argent.

6) A.M.Bordeaux, ms. 617, p.261.

7) Les deux ventes sont citées par Don B du Laura. La première est effectuée par Don Jean de Noblis, religieux de La Sauve et provincial de la congrégation des Bénédictins exempts des provinces d'Aquitaine et d'Auch; la deuxième est faite par Don Jean d'Arnal, religieux et chambrier de Sainte-Croix de Bordeaux, successeur de Noblis au provincialat.

8) François de Fayelles, aumônier du roi et chanoine de la Sainte Chapelle du Palais, est abbé de La Sauve de 1577 à sa mort, le 28 juin 1608.

9) A.D.Gironde, H 51

10) A.D.Gironde, G.827, concordat du 8 mars 1660 devant les notaires du Châtelet. Copie faite au XVIII^e siècle par le vicaire général I Bourdieu. La seule obligation de l'abbé en ce qui concerne les ornements est de fournir la première année après sa prise de possession une chapelle complète ou bien 1 000 livres.

11) Jean de Chavaigne de Bressac, fils d'un président du parlement de Bordeaux, est élu abbé en 1488 sur la recommandation de Charles VIII. Il meurt en 1501.

12) Henri de Sourdis est abbé de La Sauve de novembre 1639 à sa mort, le 18 juin 1645.

13) A.D.Gironde, H.80, fol. 156

14) A.D.Gironde, H 113, contrat du 10 juin 1755 devant les notaires au Châtelet.

15) Du TEMS, Hugues, *Le clergé de France au tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, abbés et abbayes...*, t.II, Paris, Delalain, 1774.

16) D'après la déclaration de la messe abbatiale, faite par l'abbé Charpin de Saint-Romain en 1729, déclaration recopiée par le bureau diocésain. Les revenus dans le diocèse de Bordeaux sont de 7 307 livres, les charges de 2 836 livres, soit un revenu net de 4 471 livres. Les revenus du diocèse de Périgueux sont affermés pour 1420 livres en 1749, et ceux du diocèse d'Aire 265 livres.

17) A.D.Gironde, G. 827, déclaration de 1760. Revenu brut : 12 930 livres. Charges : 3777 livres.

18) La déclaration de revenus de 1729 mentionne que le prieur et

les religieux sont ordinairement au nombre de douze. (A.D.Gironde, H.78/25)

19) A.D.Gironde, H. 113, 12 décembre 1756, affirme pour 9 ans à Joseph et Jean Nasse, cousins, négociants et à Jean Viala, marchand.

20) A.D.Gironde, H.114, registre des fermes de La Sauve, 1757-1790.

21) Ainsi, vers 1660, une sentence du parlement de Paris condamne le marquis de Sourdis à une indemnité de 18 000 livres.

22) A la mort du duc d'Épernon, après vingt ans de procès, ses biens ont été partagés entre le duc de Foix et le comte de Ribérac de la famille des Aysie, qui hérite de onze paroisses de la Benauge (A.D.Gironde, H.233).

23) A.D.Gironde, H.264, lettre d'un homme d'affaires inconnu à l'abbé Henri de Charpin des Halles, 31 août 1717.

24) A.D.Gironde, H.264/4, lettre de Louis Guilbormin à Claude Broussard, supérieur de la congrégation de Saint-Maur, Souillac, 26 février 1702.

25) A.D.Gironde, H.80, fol. 152. Accord entre l'abbé Louis de La Rivière et les religieux sur sa participation aux travaux, 27 octobre 1670, H.80, fol. 155, contrat avec un maçon et deux charpentiers reconvoqueurs. La charpente et les voûtes sont refaites pour 700 livres.

26) A.D.Gironde, H.113, acte du 10 janvier 1757. Les revenus de Lagaignac équivalent alors à 120 livres.

27) A.D.Gironde, H.69, lettre du se-Parrem (un fermier ?) au sujet des dîmes de Gabarret, s.d.

28) A.D. Gironde, H.259/8, obligation au profit du duc de la Feuillade, 5 et 15 avril 1720. Don Antoine Laprade, bibliothécaire de l'abbaye de La Sauve, logé à l'abbaye de Saint-Germund-des-Pis, a pour mission d'emprunter 65 000 livres, sans intérêt, pour acquitter les dettes de l'abbaye. La Sauve envisage de rembourser sur 25 ans, en 50 paiements égaux de six en six mois. Pour obtenir ce prêt, l'abbaye hypothèque ses biens et ses revenus temporels, qui sont dits d'un montant d'environ 15 000 livres.

29) Louis de La Feuillade est le fils du célèbre maréchal François de La Feuillade, créateur en l'honneur de Louis XIV de la place des Victoires. Louis (1673-1725), lui aussi maréchal de France, prit part aux désastreuses campagnes d'Italie, lors de la guerre de Succession d'Espagne. Pair de France en 1716, maréchal en 1724, il laisse en 1725 deux enfants mineurs et un posthume, de son union avec Catherine Scholastique de Bezons. Louis Courran, chevalier de Dampierre, fait une saisie-arrêt des biens de La Sauve le 7 septembre 1726, mais y renonce le 1er octobre 1727.

30) A.D.Gironde, H.62, 20 septembre 1713. Les trois paroisses contestataires sont Buzet, Cadéfer et Cazelan.

31) A.D.Gironde, H. 69, lettre du fermier, 6 octobre 1728. Le taux traditionnel est du 1/10^e. Les contestataires n'acceptent que le 1/12^e.

32) A.D.Gironde, H.197, ordonnance du juge et du lieutenant de la juridiction de La Sauve.

33) A.M. Bordeaux, ms. 617, fol.151.



Eolienne du château Beauval

Il reste encore beaucoup à faire avant que tous les bâtiments ne trouvent une destination et ne soient mis à la disposition des habitants. Mais la phase de sauvegarde est bien lancée et chacun peut mesurer les progrès. C'est le cas, en particulier, des promeneurs du dimanche et de tous ceux qui, à Bassens ou ailleurs, s'intéressent à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine.

Conçue en 1888 par l'ingénieur Auguste Bollée, l'éolienne de Bassens sera le premier édifice restauré sur le site de Beauval.

Ce site, classé en zone naturelle sensible, présente un ensemble architectural unique composé d'un château et de ses dépendances. Les différents bâtiments sont depuis le mois de juillet 1995 en restauration. Sous la conduite des Compagnons du Devoir, vingt personnes employées en contrat emploi solidarité travaillent à leur sauvegarde.

Nous devons l'idée de l'ingénieux mécanisme des éoliennes à Ernest-Sylvain Bollée qui déposa un premier brevet en 1868 et un second en 1885. Ses fils travaillaient avec lui dans trois branches d'activité : la fonderie des cloches, le bélier hydraulique et l'éolienne.

Celle qui s'élève à Bassens a été recensée par la Fédération française des Amis des moulins.

Longtemps laissée à l'abandon, l'éolienne est aujourd'hui l'objet d'une restauration. La maçonnerie a été rénovée. Il reste maintenant aux étudiants de l'ENSAM à remettre en état le mécanisme de la roue et des pompes.

Tandis qu'une équipe s'intéresse à la partie supérieure de l'ouvrage, une autre s'occupe des pompes placées à une quinzaine de mètres de la surface.

Elle a maintenant une assez fière allure avec sa peinture toute neuve et l'enduit qui la recouvre.

Les Bassenais peuvent espérer, au printemps 1997, voir leur éolienne remplir d'eau les bassins et le lavoir, eux aussi réhabilités. Elle aura alors retrouvé sa fonction d'antan et sera la seule de ce genre à fonctionner en France.